

Paragraphe	N° de page	Langue	Question	Réponse
10.1.5 Normes	47	FR	<p>La compatibilité AICC et SCORM de tous les contenus doit être garantie de manière à pouvoir assurer le suivi pédagogique de chaque apprenant au niveau de la plateforme LMS.</p> <p>Le soumissionnaire mentionnera les certifications de bon fonctionnement obtenues auprès du fournisseur de portail LMS du SPF Finances, à savoir Syfadis LMS V5.5.</p> <p>Notre solution offre les options SAML2.0 SSO et/ou xAPI pour l'accès aux cours, mais pas la compatibilité AICC et SCROM. Cette alternative serait-elle acceptable ?</p>	<p>Non, ce n'est pas une alternative acceptable, compte tenu du fait que notre plateforme n'est pas prévue pour une telle connexion. Il n'est donc pas possible de déroger à ces exigences de conformité.</p>
7.1. Conversations téléphoniques	45	FR	<p>L'e-apprenant qui suit un trajet de formation pendant 6 mois aura la possibilité, après 1 mois, de compléter cette formation par un ou deux paquets de 4 conversations téléphoniques (virtuelles) avec un formateur possédant le niveau C2 CECR pour cette langue ou un équivalent reconnu.</p> <p>Chaque conversation téléphonique dure 30 minutes.</p> <p>L'e-apprenant planifiera les conversations téléphoniques avec le formateur. C'est, par défaut, le formateur qui fournit à l'avance le contenu nécessaire pour préparer les conversations planifiées, mais s'il le désire, l'e-apprenant peut également apporter le contenu.</p> <p>Après la conversation téléphonique, le formateur envoie une évaluation par mail à l'apprenant. Il précise les points à améliorer et donne des conseils à l'e-apprenant pour les améliorer.</p> <p>Le soumissionnaire s'engage à fournir une vue d'ensemble mensuelle des conversations téléphoniques (date, nom e-apprenant, sujet).</p> <p>Le soumissionnaire précisera s'il est possible pour le pouvoir adjudicateur de récupérer (en cas d'abandon d'un e-apprenant) les conversations téléphoniques non-utilisées pour les attribuer à d'autres e-apprenants.</p>	<p>A. Par téléphone ou via webex, ce qui est équivalent pour nous, à condition que l'application webex puisse être installée par nos employés sans avoir besoin des droits d'administrateur sur leur ordinateur.</p> <p>B. Nous demandons un « paquet » de 4 appels et vous offrez des appels illimités. Nous aimerions avoir quelques précisions dans votre proposition :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comment l'utilisation des appels provenant de l'organisation peuvent être contrôlés et, si nécessaire, bloqués et 2. Afin de pouvoir comparer les prix avec les autres soumissionnaires, vous devriez toujours nous spécifier un prix unitaire par paquet de 4 appels. <p>C. Le fait qu'il n'y ait pas de remboursement lorsqu'on n'utilise pas un "paquet" commencé ne constitue pas un obstacle si nous obtenons une offre claire (voir, entre autres, les questions du point B).</p>

			<p>Catalyst Gold offre la possibilité aux apprenant de participer à un nombre de cours individuels illimité via WebEx (et non par téléphone), pendant lesquels l'apprenant utilise ses compétences orales. Il est possible de fournir des informations sur le nombre de sessions auxquelles un apprenant a participé au cours de chaque période. Il n'est toutefois pas possible de prévoir un remboursement pour le cas où un apprenant n'utiliserait pas ces sessions puisque le prix de la licence est payé à l'avance. Ceci serait-il acceptable ?</p>	
7.1. Dispositions générales	34	FR	<p>La facturation, à soumettre à la TVA, s'effectuera tous les trois mois, après exécution effective et correcte des prestations</p> <p>Les factures porteront la mention suivante : « Le montant doit être versé sur le no de compte ... ouvert au nom de ... à ... ».</p> <p>Le numéro du bon de commande et, le cas échéant, le numéro du contrat seront systématiquement indiqués sur chaque facture.</p> <p>IMPORTANT Dans sa facture, l'adjudicataire doit explicitement reprendre une description détaillée des prestations effectivement et correctement effectuées (dénomination, dates et prix).</p> <p>Seules les prestations correctement exécutées pourront être facturées.</p> <p>La procédure de liquidation se déroule conformément à la réglementation relative à la Comptabilité de l'Etat.</p> <p>Catalyst Gold offre la possibilité aux apprenant de participer à un nombre de cours individuels illimité via WebEx (et non par téléphone), pendant lesquels l'apprenant utilise ses compétences orales. Il est possible de fournir des informations sur le nombre de sessions auxquelles un apprenant a participé au cours de chaque période. Il n'est toutefois pas possible de prévoir un remboursement pour le cas où un apprenant n'utiliserait pas ces sessions puisque le prix de la licence est payé à l'avance. Ceci serait-il acceptable ?</p>	<p>Lors de l'évaluation finale, il sera tenu compte de la possibilité d'une procédure permettant d'annuler une session à temps - et donc de ne pas avoir à la payer ou à la récupérer d'une autre manière auprès d'un autre e-apprenant.</p> <p>Cependant, le fait de ne pas fournir une telle procédure ne constitue pas un obstacle.</p>

		FR	<p>Qu'entendez-vous par "cours collectifs virtuels" ? S'agit-il de cours dits inter-entreprises ou intra-entreprise (avec uniquement des apprenants du SPF Finances) ?</p>	<p>L'expérience nous apprend que les leçons virtuelles collectives qui sont organisées au sein de l'entreprise ont souvent peu ou pas de participants. Par conséquent, un coût énorme, avec peu de ROI.</p> <p>Nous aimerions certainement avoir la possibilité d'organiser de telles leçons virtuelles collectives au sein de l'entreprise pour un groupe cible très spécifique et autour d'un sujet très spécifique.</p> <p>D'autre part, les e-apprenants pourraient opter pour des sessions inter-entreprises si les sessions individuelles "téléphoniques" n'étaient pas suffisantes. Mais cette dernière option est moins importante, car nous pouvons déjà proposer des alternatives (téléphone, tables de conversation,...).</p>
Formulaire d'offre, point 4		FR	<p>Afin de collecter toutes les informations et documents sollicités dans le formulaire d'offre (ci-joint extrait), nous nous interrogeons sur le point 4, à savoir le numéro inscription à l'ONSS.</p> <p>Pourriez-vous nous confirmer la nécessité pour notre société française, inscrite au ministère de travail en tant qu'organisme de formation de disposer de ce numéro.</p>	<p>Dans la mesure où une société française n'a pas ce numéro, il ne faut pas compléter cette case.</p>